BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
LIGUE DE RUGBY

Procès-verbal

Assemblée Générale Financière 2024

A Beaune – siège de la Ligue

Le 21 décembre 2024

Le 21 décembre 2024 à 10h00, les clubs de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Financière.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture par le Président
2. Lecture et approbation du rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs
3. Lecture du rapport financier présenté par le Trésorier Général au nom du Comité Directeur
4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes (Cabinet Coureau)
5. Mise à l'approbation des clubs des comptes de la saison 2023/2024 et de l'affectation du résultat
6. Information concernant les décisions prises suite aux questions transmises à la Ligue Régionale (à transmettre à la Ligue Régionale 2002b@ffr.fr avant le 13 décembre 2024)
7. Allocution de clôture du Président

1. Ouverture par le président

Le président remercie tous les présidents de clubs et membres du comité directeur présents ce jour. Il appuie sur le fait que tous doivent travailler ensemble.

2. Lecture et approbation du rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs

Le responsable de la Commission de vérification, Robert CHABROST, fait lecture du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

Ce dernier est annexé au présent procès-verbal.

3. Lecture du rapport financier présenté par le Trésorier Général au nom du Comité Directeur

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
LIGUE DE RUGBY

Il a été fait lecture du rapport financier du Trésorier Général relatif à l'exercice 2023/2024, dernier exercice du mandat qui s'est achevé le 30 juin dernier et qui a couvert les saisons 2020/2021 à 2023/2024 :

« Cet exercice se solde par un résultat excédentaire de 65.805,20 € contre 25.613,63 € pour l'exercice précédent. Il a été marqué par deux évènements majeurs et exceptionnels : la Coupe du Monde 2023 et l'organisation du match international France-Angleterre U18 à Chalon. Nous avons pu exploiter ces évènements pour organiser des actions ou des manifestations qui ont connu des réussites remarquables.

Le total de nos produits s'élève à 1.900.744 € et celui des charges à 1.834.939 € dégageant donc un excédent de 65.805 €. Concernant l'exercice précédent ces chiffres étaient respectivement de 1.720.277 € et 1.694.664 € et donc de 25.614 € pour le résultat.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1.852.753 €.
Ils se composent des prestations de services : location billetterie, location de locaux, recettes de compétitions (y compris la billetterie du match international évoqué précédemment), recettes de partenariat et de sponsoring en forte hausse en raison des deux évènements majeurs précités et mise à disposition de personnel.

Les produits d'exploitation comprennent également les subventions d'exploitation : subvention de fonctionnement de la FFR liée à la réalisation du plan d'orientation stratégique piloté par Marc Charpentier pour 398.984 €, subvention FFR pour le financement du salaire et des charges de nos 7 CTC pour 380.250 €, subvention du Conseil régional pour 82.925 € et subvention ANS pour 16.585 €.

Les autres produits d'exploitation comprennent les abonnements au site internet, les engagements et cotisations des clubs, les redevances sur mutations, les recettes de formations réalisées par la Ligue ou par l'intermédiaire de Formapi pour un montant de 284.385 €, la part revenant à la Ligue sur les indemnités de formation et sur la gestion des services civiques, les recettes de stages, les amendes et sanctions pour 65.250 € (montant stable), la validation des licences, les redevances sur rencontres ainsi que les abandons de frais des bénévoles pour 39.978 € mais que l'on retrouve en charges pour le même montant.

Les transferts de charges font également partie des produits d'exploitation. Ils s'élèvent à 41.090 € et sont essentiellement constitués de divers remboursements, participations et aide à l'apprentissage.
Au total donc ces produits d'exploitation se montent à 1.852.753 €.

Les charges d'exploitation.
Elles comprennent les achats et charges externes pour 980.359 €.

Les postes les plus significatifs sont :
- les consommations d'électricité et d'eau
- les frais de carburant

- les achats d'habillements et d'équipements pour lesquels une participation est souvent demandée
- les divers entretiens (locaux, matériels, véhicules)
- les locations essentiellement de véhicules dont ceux que nous devons fournir aux CTC
- les assurances
- le personnel extérieur pour 190.849 € comprenant les salariés du Groupement d'employeurs et les intervenants extérieurs pour les formations ainsi que pour l'entrainement et l'encadrement du Pôle Espoirs et du CREF
- les frais de transport de nos équipes pour 58.581 €
- les indemnités des représentants fédéraux et départementaux : 39.429 €
- les frais de déplacements, de missions et de réceptions
- les frais de repas et d'hébergement engagés lors des stages, des compétitions ou des sessions de formations.

Les impôts et taxes font également partie des charges d'exploitation. Ils s'élèvent à 20.382 € et comprennent les cotisations de formation professionnelle, la taxe sur les salaires, les taxes foncières de Beaune et Besançon et l'impôt sur les sociétés dû sur les produits financiers non exonérés et les locations.

Figurent aussi en charges d'exploitation les frais de personnel comprenant les salaires pour 481.716 € et les charges sociales pour 163.708 €, l'ensemble représentant 35,5 % des charges d'exploitation. Au 30 juin 2024 l'effectif était de 13 salariés dont 7 CTC et 3 apprentis.

Diverses aides et subventions sont également intégrées aux charges d'exploitation (jeux de maillots, taxe d'apprentissage reversée, subventions et autres aides).

Enfin la dotation aux amortissements s'élève à 84.121 € et au total les charges d'exploitation se montent à 1.816.663 €.

Compte tenu de tous ces éléments notre résultat d'exploitation ressort à 36.089 € et comprend l'amortissement des immobilisations subventionnées alors que la quote part des subventions inscrite au résultat est comptabilisée en produits exceptionnels pour un montant de 27.877 €.

On peut donc en conclure que notre résultat d'exploitation est en réalité positif de 63.966 €, ce qui est le reflet de notre activité quotidienne.

Le résultat financier est de + 13.918 €. Il est la différence entre le produit des placements dont les taux ont été en hausse et les intérêts d'emprunt.

Les produits exceptionnels (33.387 €) sont pour l'essentiel composés de la quote part des subventions d'investissement évoquée il y a quelques instants, d'une reprise sur provision et de divers autres produits.

Les charges exceptionnelles comprennent la discipline relative à nos équipes ABCD XV et une perte sur des billets de matches invendus et non repris par la FFR ;

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
LIGUE DE RUGBY

En conséquence **le résultat exceptionnel** est de + 15.897 €.

Le résultat final (somme des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel) ressort à + 65.905,21 €.

BILAN

A l'actif figurent tout d'abord les immobilisations corporelles et incorporelles. Leur montant brut est de 1.800.422 € et leur montant net après déduction des amortissements de 849.117 €. Je vous rappelle que les immobilisations sont composées d'acquisitions dont le montant n'est pas comptabilisé en charge lors de leur achat mais réparti sur plusieurs années dont le nombre est fonction de la durée probable d'utilisation. La charge annuelle constitue la dotation aux amortissements.

Les créances s'élèvent en montant net à 303.886 €. Elles incluent les soldes débiteurs des clubs, des comités départementaux et d'autres Ligues, des subventions à recevoir (Conseil régional et ANS), la dette « Romano » intégralement provisionnée ainsi que divers produits à recevoir.

Les disponibilités (comptes courants et livrets) se montent à 808.221 € et les charges constatées d'avance à 25.321 €.

Au passif nos fonds propres s'élèvent à 1.097.562 € et notre situation nette hors subventions d'investissements à 1.163.367 € correspondant à 61 % de notre budget, reflet d'une situation financière saine.

Les dettes financières sont composées du capital restant à rembourser sur l'emprunt contracté pour l'acquisition et l'aménagement de la structure.

Les dettes fournisseurs sont les factures restant à payer ou à recevoir.

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux rémunérations dues, à la provision pour congés payés et charges, aux cotisations sociales de juin et du 2ème trimestre et à diverses charges à payer.

Les autres dettes sont le compte de la Ligue envers la FFR, les comptes créditeurs des clubs, des comités départementaux, de la commission des arbitres et à d'autres charges à payer.

En conclusion de cette analyse je vous rappelle que le résultat de cet exercice 2023/2024 est excédentaire de 65.805,20 € que je vous propose d'affecter au compte de « Fonds propres statutaires ».

Pour terminer je vais vous présenter un tableau sur lequel figure l'évolution des principaux indicateurs relatifs à la gestion et à la structuration financière de notre association au cours des quatre derniers exercices constitutifs du mandat qui vient de s'achever.

Les résultats ont toujours été positifs : 145.228 en 2020/2021, 54.852 en 2021/2022, 25.614 en 2022/2023 et 65.805 en 2023/2024.

Le total des produits est passé de 1.176.506 € à 1.900.744 en 4 ans, soit une augmentation de 61,55 %, nos fonds associatifs de 1.231.291 à 1.302.604 (+5,79%) et notre fonds de roulement de +208.297 à +359.602 (+72,63%). Il correspond à un état de l'actif et du passif qui montre les liquidités à court terme et indique si la structure est en déficit ou en excédent selon qu'il est positif ou négatif. En d'autres termes il s'agit de l'argent disponible pour assurer le fonctionnement de l'entité.

Notre besoin en fonds de roulement ou BFR correspond à l'argent dont nous avons besoin en permanence pour financer notre activité. Il s'élève à 483.961 au 30 juin 2024.

Enfin notre capacité d'autofinancement ou CAF représente le surplus financier obtenu après soustraction des décaissements nécessaires au fonctionnement de ses encaissements enrichissant ainsi sa trésorerie ou encore la somme du bénéfice net et des charges non décaissées (dotations aux amortissements et provisions). Cette CAF se monte à 149.926 € à la clôture du dernier exercice.

L'évolution de ces indicateurs permet de constater que le travail effectué par l'équipe sortante (bureau et comité directeur) est satisfaisant et je suis convaincu qu'il se poursuivra au cours du prochain mandat.

Je vais maintenant céder la parole à Monsieur HAMAD représentant le cabinet Coureau pour la lecture de ses rapports.

Vous devrez ensuite vous prononcer sur l'approbation des comptes de cet exercice et sur la proposition d'affectation du résultat.

Tout cela n'aurait pas été possible sans la participation de l'ensemble des salariés (administratifs et sportifs) que je remercie pour la qualité de leur travail et leur disponibilité.

Merci également aux bénévoles qui œuvrent au quotidien et sans qui rien ne serait possible.

Enfin un merci tout particulier à notre ancien président Jean François Contant pour l'amitié et la confiance qu'il m'a témoignée au cours de ces années qui n'ont pas toujours été faciles et notamment lorsque nous étions en opposition avec l'équipe fédérale dirigeante.

Merci à son successeur Christian Poulalier qui m'a sollicité pour être à ses côtés et l'assister toujours en qualité de trésorier.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite de très bonnes fêtes. »

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes (Cabinet Coureau)

Il a été fait lecture du rapport du Commissaire aux comptes – Cabinet COUREAU (rapport en annexe) par Monsieur Hamad.

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
LIGUE DE RUGBY

5. Mise à l'approbation des clubs des comptes de la saison 2023/2024 et de l'affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée Générale que l'approbation des résolutions soit effectuée à main levée :

L'unanimité de l'assemblée approuve.

Les résolutions sont donc soumises à l'Assemblée Générale :

1ère résolution : « Approuvez-vous les comptes de la saison 2023-2024 ? »
Résultat du vote :
Oui : 100%
Non : 0
Abstention : 0

2ème résolution : « Approuvez-vous l'affectation du résultat en fonds propres statutaires ? »
Résultat du vote :
Oui : 100%
Non : 0
Abstention : 0

6. Informations diverses

Elections du CROS BGFC :
Le Président propose la candidature au Comité Directeur du CROS BGFC, représentant la Ligue de Rugby, de Monsieur Gérard QUATREPOINT. L'Assemblée Générale valide cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été transmise à la Ligue Régionale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Le Président,

Christian POULALIER

Le Trésorier Général,

Gérard QUATREPOINT